

### Cour Pénale Internationale

# International Criminal Court

# 23 avril 2012 #12







### Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 16 et le 21 avril 2012

### **Affaire Bemba**

### Decision on the Defence Request for an Extension of Time

Rendue par la Chambre de première instance III, le 20 avril 2012

### Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, Le Procureur c. Bosco Ntaganda, Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, et Le Procureur c. Callixte Mbarushimana. Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. La Chambre de première instance I a déclaré M. Lubanga coupable le 14 mars 2012, et tiendra, ultérieurement, une audience pour prononcer la peine. Le procès dans l'affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui s'est ouvert le 24 novembre 2009. Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges à l'encontre de M. Mbarushimana. Il a été remis en liberté le 23 décembre 2011.

Décisions adoptées entre le 16 et le 21 avril 2012

### Affaire Lubanga Dyilo

### Decision granting leave to make representations in the reparations proceedings

Rendue par la Chambre de première instance I, le 20 avril 2012

### Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

### Ordonnance relative aux modalités de présentation des conclusions orales

Rendue par la Chambre de première instance II, le 20 avril 2012

### Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb") ; Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir ; Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda ; Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus ; et Le Procureur c. Abdel Raheem Muhammad Hussein. Cinq mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb, Al Bashir et Hussein. Les quatre suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 16 et le 21 avril 2012

### Affaire Banda et Jerbo

### Order on the recruitment of Zaghawa language assistants by the prosecution

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 18 avril 2012

### Situation en Libye

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé, à l'unanimité de ses membres, de saisir le Procureur de la CPI de la situation dont la Jamahiriya arabe libyenne est le théâtre depuis le 15 février 2011. Le 3 mars 2011, le Procureur de la CPI a annoncé l'ouverture d'une enquête dans la situation en Libye. Cette situation est assignée par la Présidence de la Cour à la Chambre préliminaire I. Le 27 juin 2011, la Chambre préliminaire I a délivré trois mandats d'arrêt à l'encontre de Muammar Mohammed Abu Minyar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al-Senussi pour des crimes contre l'humanité (meurtre et persécution) qui auraient été commis en Libye du 15 jusqu'au 28 février 2011 au moins, à travers l'appareil d'Etat libyen et les forces de sécurité. Le 22 novembre 2011, la Chambre préliminaire I a ordonné la clôture de l'affaire à l'encontre de Muammar Gaddafi suite à la mort du suspect.

Décisions adoptées entre le 16 et le 21 avril 2012

### Affaire Gaddafi et Al-Senussi

### Decision Appointing Counsel from the OPCD as Counsel for Saif Al-Islam Gaddafi

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 17 avril 2012

Decision on the Presiding Judge of the Appeals Chamber in the appeal of Libya against the decision of Pre-Trial Chamber I entitled "Decision Regarding the Second Request by the Government of Libya for Postponement of the Surrender of Saif Al-Islam Gaddafi"

Rendue par la Chambre d'appel, le 20 avril 2012

### Situation en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, déclaré accepter la compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire a récemment confirmé cette acceptation, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire pour les crimes qui auraient été commis depuis le 28 novembre 2010. L'audience sur la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo*, la seule affaire actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, doit s'ouvrir le 18 juin 2012.

### Décisions adoptées entre le 16 et le 21 avril 2012

### **Affaire Gbagbo**

Decision on the "Prosecution's request pursuant to Regulation 35 for variation of time limit to submit a request for redactions and for the extension of time for disclosure"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 20 avril 2012

### Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : **www.icc-cpi.int** Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences** 

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre chaîne YouTube | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur Twitter

### **Evénements**

### La CPI lance une page internet consacrée à son dixième anniversaire

### عربي | Español

La Cour pénale internationale (CPI) a lancé une page internet (<a href="www.10a.icc-cpi.info">www.10a.icc-cpi.info</a>) pour commémorer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome.

Après que 60 États eurent ratifié le statut de Rome le 1er juillet 2002, la CPI a commencé ses travaux, posant un jalon historique dans la lutte pour mettre fin à l'impunité. Régie par le Statut de Rome, la CPI est la première cour pénale internationale permanente créée en vertu d'un traité pour contribuer à mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale. La Cour est une institution pleinement opérationnelle soutenue par 121 États Parties. Elle a conduit sept enquêtes, est saisie de 15 affaires et a délivré 20 mandats d'arrêt.



Pour utiliser le logo du 10ème anniversaire sur les posters de votre évènement et sur vos publications, prière de contacter 10A.info@icc-cpi.int.

La CPI encourage les initiatives des parties intéressées pour célébrer ce dixième anniversaire. La page internet propose des outils gratuits, y compris des publications et du matériel audiovisuel à ceux qui organisent des évènements. En outre, elle entend être une plateforme pour les États et les États non Parties, les organisations intergouvernementales et régionales, le monde universitaire et la société civile, afin de partager des informations sur des activités spécifiques tout au long de cette année. La page internet, disponible en anglais et en français, présente un calendrier d'évènements, une galerie de photos, des communiqués de presse et d'autres informations générales sur la Cour.

Les intéressés peuvent soumettre leurs initiatives et évènements à la page internet à l'adresse courrielle suivante : 10A.info@icc-cpi.int.

Lien: Lettre de la Présidente de l'Assemblée pour lancer un appel à tous les États, aux organisations intergouvernementales et à la société civile pour organiser des évènements sous le thème suivant « Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome »

English | Español | Français

### La Présidente de l'Assemblée rencontre des intervenants de l'ONU

### عربی | Español

Dans le cadre d'une coopération approfondie entre les Nations Unies (« l'ONU ») et l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome (« l'Assemblée »), la Présidente de l'Assemblée, Madame l'Ambassadeur Tiina Intelmann (Estonie) a rencontré S.E. Monsieur Nassir Abdulaziz Al-Nasser, le Président de la 66ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, Madame Helen Clark, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et Madame Michelle Bachelet, le Chef de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Lors de leur réunion, le 10 avril 2012, le Président Nasser et la Présidente Intelmann ont parlé des relations entre la Cour pénale internationale (« la Cour ») et les divers organes de l'ONU, et ont notamment abordé la question des modalités du financement des situations renvoyées à la Cour par le Conseil de sécurité de l'ONU. La discussion a également porté sur l'importance d'une coopération approfondie d'une part entre l'Assemblée et la Cour, et d'autre part avec des organisations régionales et États non Parties.



© UN Photo/Evan Schneider

Le 3 avril 2012, Madame Clark et la Présidente Intelmann on parlé de l'importance d'intégrer la question de la complémentarité positive aux activités de développement de l'ONU et aux initiatives que le PNUD entreprend déjà actuellement dans ce domaine. On entend par complémentarité une assistance apportée aux États pour renforcer leurs propres capacités judiciaires afin qu'ils puissent

### **Evénements**

juger au niveau national des crimes relevant du Statut de Rome, à savoir le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. La question des réparations aux victimes de personnes condamnées par la Cour a également été abordée.

Lors de leurs discussions du 9 avril, Madame Bachelet et la Présidente Intelmann se sont concentrées sur les crimes sexistes dans le cadre du Statut de Rome. Elles ont également discuté de l'importance des réparations en faveur de victimes de crimes de masse, et notamment relativement au travail du Fonds au profit des victimes de la Cour.

Durant son mandat, Madame l'Ambassadeur Intelmann espère pouvoir renforcer le rôle de l'Assemblée dans les initiatives de complémentarité, et à cette fin elle prévoit d'autres rencontres avec des agents du développement en vue d'une coordination renforcée.

Déclaration : English

Source : L'Assemblée des États Parties

### Une délégation de la Haute Cour de justice du Tchad est reçue à la CPI



M. le juge Bruno Cotte, de la CPI, avec une délégation de la Haute Cour de justice du Tchad, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Le 19 avril 2012, une délégation de la Haute Cour de justice du Tchad a été reçue à la Cour pénale internationale (CPI). La délégation a rencontré M. le juge Bruno Cotte, ainsi que d'autres hauts responsables de la Cour.

## Calendrier

| 23     | 24   | 25  | 26    | 27   | 28  | 29       |
|--------|--|---|-------|--|---|----------|
|        | 18ème session du Comité du budget et des finances  |   |       |  |   |          |
|        | Délégation de la Cour<br>suprême de Lettonie en visite<br>à la CPI   | J   |       | Tenue du concours<br>de procès fictif de<br>la CPI (en langue<br>anglaise) |   |          |
| 30     |  |   |       |  |   |          |
| MAI 20 | 012  |   |       |  |   |          |
| lundi  | mardi  | mercredi  | jeudi | vendredi   | samedi  | dimanche |
|        | 1  | 2   | 3     | 4  | 5   | 6        |
|        |  | Participation de la juge Anita Ušacka à la 11e<br>Conférence biennale internationale intitulée<br>"Keeping Safe, Keeping Well" (« Rester<br>en sécurité »), organisée par l'Association<br>internationale des femmes juges (AIFJ), à<br>Londres<br>(Royaume-Uni) <sup>1</sup> |       |  | Allocution de M. le juge Hans-Peter Kaul sur la CPI, à la conférence annuelle de l'Arbeitskreis Völkerstrafrecht (Cologne) (« groupe de travail droit pénal international ») et de l'International Academy of Nuremberg Principles, (Nuremberg, Allemagne) <sup>2</sup> |          |
| 7      | 8  | 9   | 10    | 11   | 12  | 13       |
|        | Mme la juge Silvia Fernandez de Gurmendi, à l'invitation du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ- International Center for Transitional Justice), donne une conférence sur la CPI lors d'un stage de formation pour les juges de la Cour suprême du Guatemala, New York (Etats-Unis) <sup>2</sup>  |   |       |  |   |          |
| 14     | 15   | 16  | 17    | 18   | 19  | 20       |
|        | Déclarations de clôture dans l'affaire à l'encontre de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui  15-18 mai 2012: Allocution de Mme la juge Sanji Monageng, première vice-présidente de la CPI, au 2 <sup>nd</sup> Regional East African Judicial Officers Training Workshop: International Criminal Justice, Counter-Terrorism and Transnational Crimes (2ème atelier de formation régional d'auxiliaires de justice d'Afrique de l'Est : Justice pénale internationale, antiterrorisme et crimes transnationaux) (Maurice)² |   |       |  |   |          |
| 21     | 22   | 23  | 24    | 25   | 26  | 27       |
| Déclai | rations de clôture dans l'affaire à l'er<br>ermain Katanga et Mathieu Ngudjol  | ncontre de  |       |  |   |          |

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.

<sup>-</sup> À partir du 18 juin 2012 : Audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de Laurent Gbagbo

Frais de déplacement financés par Mme la juge.
 La CPI exprime sa reconnaissance envers les organisateurs pour la prise en charge des frais.